

N° 8175. CONVENTION (N° 120) CONCERNANT L'HYGIÈNE DANS LE COMMERCE ET LES BUREAUX. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 8 JUILLET 1964¹

3 juin 1971

RATIFICATION du VENEZUELA

(Pour prendre effet le 3 juin 1972.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 560, p. 201; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans l'Index cumulatif n° 8, ainsi que l'annexe A des volumes 603, 607, 630, 632, 636, 640, 648, 649, 667, 682, 735, 738, 763, 771 et 783.